



©DR

Accueillir des enfants sourds : intégration ou inclusion ?

HÉLÈNE CORBEEL

De plus en plus d'enfants sourds ou malentendants sont accueillis dans des classes de l'enseignement ordinaire. En pleine réforme des pôles territoriaux, la question de la meilleure formule d'accueil se pose : celle de l'inclusion ou celle de l'intégration.

Il existe généralement deux points de vue quant à l'enseignement dispensé aux enfants sourds. D'un côté, l'enfant sourd devrait maîtriser la langue française, à l'écrit et à l'oral, condition sine qua non pour son intégration dans la société dans laquelle il vit. Aujourd'hui, l'implantation et l'appareillage des enfants sourds sont quasiment devenus la norme, mais ils ne remplacent pas totalement l'audition au point de devenir des entendants parfaits.

D'un autre côté, certains considèrent que l'enfant sourd ou malentendant doit avoir la possibilité de grandir avec des

modèles qui lui ressemblent, avec une langue qu'il peut comprendre sans difficultés, afin de se construire. La langue des signes francophone de Belgique (LSFB) est un moyen d'expression minoritaire, encore souvent lié au handicap, et qui n'est pas considérée comme une langue à part entière. En effet, beaucoup de parents d'enfants sourds ou malentendants craignent qu'elle n'entrave l'apprentissage de la langue française chez leur enfant. Pourtant, un enfant sourd est tout à fait capable d'apprendre le français et la langue des signes, de manière à être bilingue et à évoluer dans les deux cultures.

Le colloque *Inclusion des personnes sourdes : Quels enjeux pour la santé, l'enseignement et la culture ?* organisé le 23 septembre dernier par Écolo au Parlement bruxellois, a mis en lumière une école organisant un enseignement dit d'inclusion : l'école Sainte-Marie à Namur. Elle accueille 55 élèves sourds et 15 EEPs (*enfants entendants de parents sourds, ou CODAS*, l'acronyme anglais), 23 profs bilingues et 3 interprètes. Le principe ? Les élèves sourds et malentendants reçoivent un enseignement bilingue en français et en langue des signes, de la prématernelle jusqu'à la rhéto. Bien évidemment, cet enseignement comporte quelques adaptations majeures. Par exemple, les classes bilingues comportent de 20 à 50% d'élèves sourds et malentendants. Ces élèves sont évalués sur chaque concept qu'ils ont appris dans les deux langues.

Au vu de la diversité des profils parmi les enfants sourds et malentendants (certains ont des parents sourds, d'autres non, certains connaissent déjà le français et/ou la LSFB, d'autres non), cela implique énormément de réflexions linguistiques et pédagogiques. Une des difficultés de la mise en œuvre de ce projet est de trouver des professeurs ayant un bon niveau en LSFB. D'autant que ces compétences ne sont pas valorisées sur le plan salarial.

Des élèves en intégration

Cependant, la grande majorité des enfants sourds et malentendants accueillis dans l'enseignement ordinaire le sont par le biais de l'intégration. C'est-à-dire qu'ils sont les seuls enfants de la classe avec ces besoins spécifiques. Des moyens supplémentaires peuvent leur être alloués quand c'est possible - comme par exemple la présence d'interprètes ou d'aides pédagogiques - via des organismes agréés. Cela permet aux enfants de suivre les cours - dans une certaine mesure - comme leurs camarades entendants.

Il faut toutefois rester attentifs à certaines choses. D'un côté, les élèves sourds ou malentendants se sentiront « différents » dans un environnement quasiment entendant. Une sensibilisation générale des camarades et des enseignants à la surdit , aux probl mes qu'un  l ve sourd ou malentendant peut rencontrer, ainsi que des aménagements raisonnables sont souhaitables pour favoriser l'intégration. De nombreuses associations existent et peuvent aider les parties prenantes comme le CREE, ou encore l'Apedaf¹.

Compréhension à l'audition

De l'autre côté, il ne faut pas négliger le fait que des compétences à acquérir pour les élèves peuvent systématiquement poser problème aux élèves sourds et malentendants. Par exemple, la prise de note est difficile car l'élève sourd ou malentendant doit souvent regarder une interprète ou lire sur les lèvres de l'interlocuteur. Cela demande une grande concentration et il est difficile dans ces conditions de regarder sa feuille pour écrire correctement. Une solution consiste notamment à parler lentement, pour laisser le temps à l'élève de relever la tête pour prendre connaissance de l'information et de replonger dans l'écrit.

Un autre exemple : la compréhension à l'audition lors des cours de langues. Certains élèves sourds ou malentendants en sont capables, d'autres non. Ces derniers sont souvent dispensés des évaluations certificatives des compétences d'écoute et/ou d'expression orale. L'alternative est de remplacer l'épreuve orale par une conversation écrite de type chat, ainsi que de remplacer l'épreuve d'audition par une compréhension à la lecture. Ces formules sont élaborées à Sainte-Marie en collaboration avec l'UNamur.

La société se veut désormais plus inclusive pour les personnes porteuses d'un handicap à tous les  ges de la vie. L' cole r pond   cette demande. L'organisation des p les territoriaux dont la mission est d'assurer la prise en charge des  l ves   besoins sp cifiques dans les  coles ordinaires se met en place. Le chemin est encore long mais la direction est prise. ■



École Sainte-Marie, Namur. ©DR

Apprendre la langue des signes à l'école ? C'est possible !

Organiser l'apprentissage de la langue des signes au sein de l'enseignement secondaire est désormais possible. Les écoles peuvent déjà offrir cette formation en activité complémentaire au premier degré du secondaire. Sous réserve d'une demande de programmation, dans l'enseignement de transition, dès septembre 2022, la langue des signes pourra être choisie comme deuxième langue à partir de la troisième année et comme troisième langue à partir de la cinquième. Au même titre que l'anglais, le néerlandais (en Wallonie, puisqu'il est première langue obligatoire à Bruxelles) ou le chinois... Symboliquement, le message est fort. Très fort. Chacun, entendant comme sourd/malentendant, prend sa part pour que l'échange soit possible et riche. La société inclusive se construira aussi comme cela. ■



©DR

¹ Une liste des associations se trouve sur le site de la Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB) : www.ffsb.be